

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR  
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du jeudi 8 novembre 2012.

L'an deux mil douze et à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 4 novembre 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

**Présents** : M CHARLES Christian, M. DUCHESNE Bernard, Mme DUMONT Francine, M.LEGOUX Jean-Bernard, Mme PERROT Claudine, M LÜDI Jacky.

**Absents** : M. BROCH Gilbert, pouvoir à M. LÜDI Jacky. Melle NY Viviane, pouvoir à Mme DUMONT Francine. Mme TROUSSEL Madeleine, pouvoir à M.LEGOUX Jean-Bernard.  
M LÉPÉE Eric, Melle POULAIN Adeline.

**Secrétaire de séance** : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme PERROT Claudine  
Le compte rendu du Conseil municipal du 5 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose en début de séance, d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur l'offre commerciale HORIZON ONLINE. En effet, cette proposition lui est parvenue après l'établissement de l'ordre du jour de la présente séance. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**D) DÉSIGNATION D'UN ADJOINT POUR SIGNATURE D'UN ACTE ADMINISTRATIF AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé lors de sa session du 7 septembre 2012 de procéder à la vente d'un terrain par acte administratif à Monsieur et Madame Bonafé.

Il informe l'assemblée que dans ce type de vente, il établit l'acte et assure sa passation, mais ne peut signer au nom de la commune.

Dès lors, il appartient au Conseil municipal de désigner un adjoint dans ce but.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Madame PERROT Claudine, première adjointe au Maire pour signer ledit acte.

**II) AFFOUAGES 2012/2013**

Le Maire donne lecture du dossier reçu de l'ONF concernant la coupe et la vente de taillis sous futaie (article numéro D748) situés parcelle ZT 41 dans le bois dit des « Communaux » à Ménetreux. Exploitation de 90 arbres et de taillis âgés de 50 ans sur une surface de 1.80 ha.

Après avoir pris connaissance des différents éléments, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de délivrance de coupes de bois proposées par l'ONF et accepte de régler à cette dernière le montant des frais de garderie s'élevant à 184.00 euros.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre de la réalisation prochaine de plantations d'un verger conservatoire et d'une haie mellifère à Charentois, partie de la parcelle cadastrée C 89, l'ensemble des arbres y figurant doit être coupé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des modalités suivantes :

- l'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage et tirage au sort, sous la responsabilité de trois garants dont les noms suivent :

- le partage de l'affouage sera réalisé par feu (par ménage ou par chef de famille).

Premier garant : M. CHARLES Christian, Conseiller municipal, second garant : M. DUCHESNE Bernard, Adjoint au Maire, troisième garant : M. LÜDI Jacky, Maire.

- montant de la taxe d'affouage : 5 euros du stère de bois empilé.

- les affouagistes intéressés s'engageront à couper les arbres de la partie qui leur aura été attribuée, quelque soit le type d'essence.

- la commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement de la coupe sise sur la parcelle ZT 41.
- délais à respecter dans les coupes affouagères parcelle ZT 41 : abattage 30 avril 2013, débardage : 15 octobre 2013. Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 04.12.1985).
- délais à respecter dans les coupes de la parcelle C 89 : abattage et débardage : 15 janvier 2013 impérativement, faute de quoi les affouagistes seront considérés comme ayant renoncé à leur lot.

### **III) INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR.**

Le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du courrier de M. PHILIPPE Jacques, comptable du trésor, adressant pour mandatement le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2012 arrêté à la somme de 219.44 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas verser ladite indemnité à M PHILIPPE Jacques

### **IV) SUPPRESSION DU PASSAGE-PIÉTONS n° 57 BIS SITUÉ SUR LA LIGNE 757 000 LES LAUMES/EPOISSES**

Le Maire donne lecture d'un courrier de Réseau Ferré de France sollicitant l'autorisation de supprimer le passage piétons n° 57 bis sur la ligne 757 000 (Les Laumes-Epoisses).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la demande de suppression dudit passage-piétons.

### **V) OFFRE HORIZON ONLINE**

Le Maire présente au Conseil municipal la proposition financière de JVS-MAIRISTEM.

Celle-ci comprend :

Pour la première année un coût total de 3663.00 euros HT soit 4380.94 euros TTC : dont 2212.60 euros TTC payables en 2012 et le solde soit 2168.34 euros TTC payable en 2013.

Cette offre inclut le droit d'accès logithèque d'un montant de 1344.00 euros HT (après remise commerciale de 576.00 euros HT) soit un montant de 1607.42 TTC, ainsi que le forfait annuel d'un montant de 2319.00 euros HT soit 2773.52 euros TTC.

Cette offre propose l'accès à des logiciels plus nombreux, plus complets, plus rapides, en la possibilité de dématérialisation de documents avec les services sous-préfectoraux et en l'accès à de nouvelles fonctionnalités en lien avec la Trésorerie.

Coût pour les années suivantes : forfait annuel d'un montant de 2319.00 euros HT soit 2773.52 euros TTC.

L'engagement est de trois ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'ensemble de l'offre commerciale HORIZON ONLINE de JVS-MAIRISTEM.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- **VNF installera une sirène** en bordure de la VC 206 entre Millery et Ménetreux, pour alerter la population en cas de rupture du barrage de Pont-et-Massène.
- **Pays de l'Auxois Morvan** : édition d'une plaquette d'informations concernant les RV du développement durable. Disponible en mairie ou sur : [www.pays-auxois.com](http://www.pays-auxois.com)
- **Gendarmerie** : questionnaire « évaluation des attentes relation avec les élus ».
- **RPI Genay/Vic-de-Chassenay** : conseil d'école le 13 novembre prochain à 17h30 à Genay.
- **OMS** : remerciements pour autorisation d'organiser 2 randonnées pédestres passant par Charentois. A noter, cette manifestation a remporté un vif succès.
- **CNFPT** : formation des agents communaux.
- **Conseil général** : très haut débit. Les 200 communes de Côte-d'Or dont le débit est inférieur à 2 Mbit/s seront dotées prioritairement.
- **Ministère de l'intérieur** : nouvelles dispositions permettant de traiter avec efficacité la situation des biens en déshérence sur les territoires communaux.

- **SIAEPA** : documents préparatoires à la réunion du Comité syndical du 15 novembre 2012.
- **CCS** : compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2012.
- **SICECO** : compte-rendu de l'Assemblée générale du 17 octobre dernier.
- **CAUE** : invitations
- **Cité 21** : assemblée générale des Maires de Côte-d'Or le 7 décembre 2012.

**Courriers :**

- SICECO : demande de résorption des fils nus au bas du Hameau de Ménetreux et déplacement de supports.
- Conseiller général et Conseil général, antenne de Semur : demande d'une étude en vue d'améliorer la circulation sur la RD 954 à hauteur de Maison-Rouge.

*Séance levée à 21h50.*